



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : DOUTRELANT Daniel

Absents Excusés : GHIDOSI Nathalie, MAMETZ Philippe, LEHOUX Antoine

1. Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 24 janvier 2023.

2. Présentation des résultats 2022 – Compte de Gestion et Compte Administratif :

- Résultat Financier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2022 y rapportant, repris dans le tableau ci-dessus.

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	471 694.08 €	146 174.73 €	617 868.81 €
Dépenses	100 125.36 €	128 027.81 € + Report 2021 3 049.57 € Soit 131 077.38€	231 202.74 €
Soldes	371 568.72 €	15 097.35€	386 666.07 €

Reste à réaliser en dépense d'investissement : 40 886.00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de Fonctionnement :

- 25 788.65 € au compte 1068 (Dépense d'investissement).
- 345 780.07 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2022 présentés par le Maire ainsi que les reprises des résultats de clôture au budget 2023.

3. Fiscalité locale direct 2023 :

Vote des 4 taxes :

Suivant les informations, les bases de 2023 devraient augmenter de 7.1%, les taux ne changent pas

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux taux pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation : 10,86%

- Taxe d'habitation « local vacant » : 10,86%
- Taxe sur propriété bâtie : 32.57 %
- Taxe sur propriété non bâtie : 16,82 %

Recette estimée : 65 964€ + 5 815€ = 71 779€

Et prévu au budget 2023 : 61 591€ + 5 815€ = 67 406€

4. Subventions 2023 accordées aux Associations :

Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur le montant des subventions pour l'année 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations de la manière suivante :

- ASCW : 200.00 €
- WL : 200.00 €
- Comité des Fêtes : 1 600.00 € (en deux fois selon les besoins) : 1 000.00 € puis 600.00 €
- La Croix Rouge : 220.00 €
- GDON : 30.00 €

5. Budget 2023 et résultats estimés :

Budget 2023 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2023 par chapitre et dans certains par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	129 873.96 € (dépendances) + 355 002.45 € (Excédent 2023) Soit 484 876.41 €	345 780.07 € (résultats 2022) + 139 096.34 € Soit 484 876.41 €
INVESTISSEMENT	146 147.30 €	25 788.65 € (résultats 2022) + 120 358.65 € Soit 146 147.30 €

6. Vidéoprotection – Installation terminée, bilan :

Coût réel de la facture REPINFO : 2 250€ HT

Subvention de la Région : 675.00€

Subvention de l'Etat : 1 125.00€ (estimé)

Fonds pour la commune : 450.00€

7. Travaux – Chemin du Bourg :

Pose d'un drain (30m) et d'un regard.

Le devis de l'entreprise THIBAUT était de 2 500€ HT.

Campagne Service a réalisé ces travaux pour un coût de 850€ TTC (500€ de main d'œuvre et 350€ de fournitures).

Le Conseil approuve ce choix.

8. Marché des Créateurs – Demande de l'association Wisques Loisirs :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en mairie le 4 février 2023, les adhérents de l'AWL.

L'Association Wisques Loisirs souhaite organiser un marché des créateurs dans la salle Michel Biauxque courant novembre 2023 (25/11/2023) de 16h00 à 22h00.

Il y aurait entre 10 et 15 stands (uniquement des Wisquois). Les exposants vendront leurs créations (calendrier de l'avent, cartes de vœux, objets décoratifs).

Le Conseil a donné un avis favorable à ce projet.

9. Rue de la Fontaine – Aménagement des trottoirs et sécurité :

Nombre de participants : 20 personnes

• Accueil

Rappel des demandes avant exécution des travaux :

- Consultation des résidents et plus, le 08/02/2023,
- Présentation des différentes possibilités avec une approche de coûts,
- Présentation des résultats de la concertation et des différents projets en principe le 16/02/2023 aux élus en réunion de conseil,
- Info aux résidents de la solution retenue,
- Nouveau chiffrage par le bureau d'étude,
- Validation par le Conseil,
- Demande de subventions fin décembre 2023, début 2024, minimum de la subvention recherché taux 40%,
- Nouvelle validation par le Conseil et lancement de l'appel d'offres,
- Début des travaux au plus tôt, le 2^{ème} trimestre 2024.

• Lecture des suggestions reçues :

- Ne pas bitumer les trottoirs (imperméabilisation trop urbain),
- Placer des poubelles (Via Francigena, etc),
- Attend les trottoirs avec impatience,
- Plutôt que de faire des trottoirs (travaux, coûteux, peu utiles, à notre avis, il serait préférable d'inciter davantage les véhicules à respecter la limitation à 30km/h dans la rue de la Fontaine, mettre des panneaux 30km pour rappel ou ralentisseurs).

• Présentations :

Trois possibilités :

1 - Projet initial environ 50 000€ :

- Dans le sens descente côté droit, dans les zones habitées, réfection avec de l'enrobé standard noir et dans la zone non habitées, finition avec une émulsion gravillonnée (plus perméable),
- Aux abords des zones talus enherbés, propriété St Charles, pâtures, Abbaye Notre Dame, propriété Mr Caron, pose d'une bordurette pour bien délimiter l'emprise du trottoir,
- Réfection de certaines bordures de trottoirs,
- Mise à niveau des clés EP existantes, des boîtes de branchements EU/EP,
- Mise à niveau des chambres orange et tampons existants,
- Changement des gargouilles eaux pluviales existantes,

- Etc.
- **2 - Projet à environ 56 000€ :**

Idem que le projet initial n°1 mais avec l'ensemble des trottoirs en enrobé noir.

- **3 - Projet à environ 100 000€ :**

Idem que le projet initial n°1 et le projet n°2 mais l'ensemble des trottoirs en enrobés drainants beiges (coût multiplié par 3 par rapport à l'enrobé noir).

- **La sécurisation :**

- Proposition de zones de stationnements pour les riverains en alternance sur la chaussée, jouant également le rôle de chicanes. Principalement sur le haut de la rue de la Fontaine et dans la descente après l'entrée de l'Abbaye Notre Dame.
- Evocation de modifier le sens de la circulation :
 - * 1 - pas de changement,
 - * 2 - uniquement en sens unique, descente de la route de Setques vers la rue de l'Ecole,
 - * 3 - uniquement en sens unique, montée de la rue de l'Ecole vers la route de Setques.
 - * 4 - en mixte, double sens de la route de Setques jusqu'à l'entrée de l'Abbaye Notre Dame et ensuite soit un sens unique n montée ou en descente.

- **Questions posées :**

- N°1 - Pour la sécurité, pourquoi ne pas mettre la rue de la Fontaine uniquement réservé aux habitants et à l'accès de l'Abbaye Notre Dame ?
- N°2 - Les canalisations seront-elles changées ?
- N°3 - Y aura-t-il un enfouissement des réseaux ?

- **Réponses :**

- Par rapport aux poubelles :
 - pas envisagé,
 - problème pour assurer l'évacuation des déchets,
 - la future législation imposera pour les poubelles situées sur l'espace public, le tri sélectif (dont multiplication du nombre de poubelles).
- Ralentisseurs : non, trop bruyants, vibrations
- Question n°1 : possible avec la pose de panneaux réglementaires d'interdiction avec les mentions « sauf riverains » et « sauf accès Abbaye Notre Dame », il sera important de recueillir l'avis de l'ensemble des Wisquois(es).
- Question n°2 : cela dépend du SIDEALF, nous les informerons des travaux.
- Question n°3 : non, opération longue et délicate et le coût est trop élevé, nous pouvons éventuellement envisager le chiffrage.

- **Conclusion :**

- Le projet initial n°1 semble recueillir un avis plutôt favorable,
- Les zones de stationnements en alternance, rôle de chicanes sur le haut de la rue de la Fontaine n'ont pas été rejeté, les riverains « usagers* pour le stationnement » devront se positionner définitivement,
- Pour la sécurité également, en dehors du point évoqué ci-dessus, des panneaux de rappel 30km pourront-être posés, également un marquage au sol pourra être réalisé « 30km » ainsi que peut-être un panneau danger dans le secteur en pente et dans la partie étroite de la rue.

L'usage réservé de la rue de la Fontaine peut être envisagé mais nécessite l'avis de l'ensemble de la population.

Un questionnaire sera distribué en premier aux riverains de la rue de la Fontaine dans le but d'obtenir des réponses précises sur des choix possibles.

10. Recours sur une Déclaration Préalable :

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un recours concernant une DP pour des travaux.

Le Maire précise qu'il a pris contact auprès des services ADS de la CCPL, confirmant que la DP est conforme au code de l'urbanisme et du PLUI du Pays de Lumbres.

Une rencontre avec les personnes concernées est prévue en mairie le 17/11/2023.

11. Tarifs SIDEALF pour eaux et assainissement :

Suite au comité syndical du jeudi 9 février 2023, avec la présence de Mr DOUTRELANT et de Mr DILLY, le syndicat a décidé d'une augmentation de 10% pour l'eau potable et pour l'assainissement.

Part eau potable de 54€ en 2022, environ 60€ en 2023, variable de 1.07 à 1.17

Part assainissement de 82€ à 92€, variable de 2.52 à 2.72

Malgré la proposition faite par nos délégués, de limiter à environ 50% la hausse.

12. Questions diverses :

• **Croix Rouge – Formation PSC 1 :**

Une proposition d'inscription sera distribuée suivant les dates proposées entre mars 2023 et le 15 avril 2023.

Les inscriptions passeront par la mairie, les formations seront limitées à 10 personnes.

Chaque personne intéressée pourra choisir une date, la formation se déroulera dans les locaux de la Croix Rouge à Saint-Omer.

Le coût pris en charge par la commune sera d'un montant de 600€.

• **4 jours de Dunkerque :**

Le Maire informe le Conseil, qu'une réunion d'information aura lieu le lundi 27 février 2023 à 10h00 à Fauquembergues.

Wisques, le 20 février 2023

Gérard WYCKAERT

Le Maire,



